

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

FDS n° : F-60063

**Liquid Ink jaune**

Date d'émission 06-24-2025

Date de révision 05-01-2026

Numéro de révision 4

**Version européenne seulement**

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** Liquid Ink pour Xerox® IJP900 Inkjet Press  
**Référence** 008R13355, 008R08169  
**Autres moyens d'identification**

**Identifiant de formule unique (UFI)** HE20-R0R2-R00E-6YP6

**Substance pure/mélange** Mélange

**Couleur** jaune

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Imprimante à jet d'encre

**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**  
 Xerox AG/SA  
 Sägereistrasse 29  
 8152 Glattbrugg, Switzerland

Pour plus d'informations, contacter

**Point de contact** Quality, Sécurité & EnvironmentDirector

**Adresse e-mail** ehs-europe@xerox.com

**Numéro d'appel hors urgences** 043 / 305 12 12

**Pour le document le plus récent** <https://safety sheets.business.xerox.com>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** +44 1235 239670

<b>Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008</b>	
<b>Europe</b>	112

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
---------------------	----------------------

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 - Contient ( 1,2-benzisothiazolin3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one. ). Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

**2.3. Autres dangers****Autres dangers**

Provoque une légère irritation cutanée.

**PBT & vPvB**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**Note spéciale**

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéros CAS	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Water	40-50	7732-18-5	231-791-2	--	--
Polyhydric alcohol	25-30	Propriétaire	Listed	Eye Irrit. 2 (H319)	--
Triethylene glycol,	5-15	143-22-6	205-592-6	Eye Dam. 1 (C ≥ 30)	--

monobutyl ether				(%) (H318) Eye Irrit. 2 (20 % ≤ C < 30 %) (H319)	
Pigment jaune	5-10	Propriétaire	Listed	--	--
Glycerin	4-8	56-81-5	200-289-5	--	--
2-Pyrrolidone	<2	616-45-5	210-483-1	Eye Irrit 2 (C ≥ 10 %) (H319) Repro Tox 1B (C ≥ 3 %) (H360)	--
Copolymère à base d'acrylate	1-2	Propriétaire	--	--	--
1,2-Benzisothiazolin-3-one	<0.036	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 2/inhal.(ATE = 0.21 mg/L, dusts or mists) (H330) Acute Tox. 4/oral (ATE = 450 mg/kg bw) (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (C ≥ 0.036 %) (H317) Aquatic Acute 1 (M = 1) (H400) Aquatic Chronic 1 (M = 1) (H410)	--
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	<0.0015	2682-20-4	220-239-6	Acute Tox. 3 (oral) (H301) Acute Tox. 3 (dermal) (H311) Acute Tox. 2 (inhalation) (H330) Skin corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin sens. 1A (C ≥ 0.0015 %) (H317) Aquatic Acute 1 (M=10) (H400) Aquatic Chronic 1 (M=1) (H410)	--

**Remarque**

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
--------------	---------------------------	-----------------------------	--	--	---

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Water	89838.9	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Triethylene glycol, monobutyl ether	5300	3540	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Glycerin	27200	10000	5.85	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-Pyrrolidone	328	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1,2-Benzisothiazolin-3-one	450 + 1020	2000	0.21 +	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	232 120	200	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

+ Cette valeur est l'estimation harmonisée de la toxicité aiguë (ETA) répertoriée dans l'annexe VI du CLP, partie 3. Cette valeur ETA harmonisée doit être utilisée lors du calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETAmix) pour classer un mélange contenant la substance répertoriée

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	À usage externe uniquement. Consulter un médecin si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau. Si possible, donner à boire du lait ensuite. Consulter un médecin si nécessaire. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

**Produits de combustion dangereux** La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** En cas d'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.  
Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Utilisation(s) particulière(s)**

Imprimante à jet d'encre.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Glycerin	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	-	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> Sh+	-	-	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Glycerin	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Glycerin	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> Peak: 400 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-
1,2-Benzisothiazolin-3-one	-	-	skin sensitizer	-	-
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	-	-	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Peak: 0.4 mg/m <sup>3</sup> skin sensitizer	-	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Glycerin	-	-	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Glycerin	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> STEL: 400 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède		Suisse	Royaume-Uni	
Glycerin	-		TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	

		STEL: 100 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	-	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.4 mg/m <sup>3</sup> S+	-

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Polyhydric alcohol	-	10 mg/kg bw/day [4] [6]	98.7 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
2-Pyrrolidone	-	4.2 mg/kg bw/day [4] [6]	29.62 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
1,2-Benzisothiazolin-3-one	-	0.966 mg/kg bw/day [4] [6]	6.81 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	-	-	0.021 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 0.043 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
 [5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.  
 [7] À court terme.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Polyhydric alcohol	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.4 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
2-Pyrrolidone	0.67 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.985 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
1,2-Benzisothiazolin-3-one	-	-	1.2 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	0.027 mg/kg bw/day [4] [6] 0.053 mg/kg bw/day [4] [7]	-	0.021 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 0.043 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
 [5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.  
 [7] À court terme.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
2-Pyrrolidone	0.5 mg/L	5 mg/L	0.05 mg/L	-	-
1,2-Benzisothiazolin-3-one	4.03 µg/L	1.1 µg/L	0.403 µg/L	110 ng/L	-
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	3.39 µg/L	3.39 µg/L	3.39 µg/L	3.39 µg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
2-Pyrrolidone	2.17 mg/kg sediment dw	0.217 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.14 mg/kg soil dw	-
1,2-Benzisothiazolin-3-one	49.9 µg/kg sediment dw	4.99 µg/kg sediment dw	1.03 mg/L	3 mg/kg soil dw	-
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	-	-	0.23 mg/L	0.0471 mg/kg soil dw	-

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques</b>	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
<b>Dangers thermiques</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	jaune
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	non applicable	Aucun(e) connu(e)
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	non applicable	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	non applicable	
<b>Limites inférieures</b>	non applicable	

**d'inflammabilité ou d'explosivité**

<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C	Test en vase ouvert Cleveland Open Cup
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	non applicable	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>	non applicable	Aucun(e) connu(e)
<b>pH</b>	8 - 9	@ 25 °C
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	5 - 10	@ 25 °C
<b>Viscosité dynamique</b>	non applicable	Aucun(e) connu(e)
<b>Hydrosolubilité</b>	Miscible à l'eau	Aucun(e) connu(e)
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	non applicable	Aucun(e) connu(e)
<b>Pression de vapeur</b>	non applicable	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Masse volumique apparente</b>	non applicable	
<b>Densité de liquide</b>	non applicable	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

**9.2. Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>Teneur en COV</b>	Aucune donnée disponible

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés explosives non applicable

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

**Réactivité** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

<b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Variations extrêmes de température et lumière du jour direct.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Bases. Métaux. Peroxydes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**Remarque :** Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables**

**Inhalation** Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.

**Contact oculaire** Provoque une irritation des yeux.

**Contact avec la peau** Provoque une légère irritation cutanée.

**Ingestion** Voie d'exposition peu probable.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Toxicité aiguë** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mesures numériques de toxicité**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Water	> 90 mL/kg ( Rat )	-	-
Triethylene glycol, monobutyl ether	= 5300 mg/kg ( Rat )	= 3540 mg/kg ( Rabbit )	-
Glycerin	= 27200 mg/kg ( Rat )	> 10 g/kg ( Rabbit )	> 5.85 mg/L ( Rat ) 4 h
2-Pyrrolidone	6500 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 80 ppm ( Rat ) 8 h
1,2-Benzisothiazolin-3-one	= 1020 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	232 - 249 mg/kg ( Rat ) = 120 mg/kg ( Rat )	= 200 mg/kg ( Rabbit )	= 0.11 mg/L ( Rat ) 4 h

**Corrosion/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cutanée

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non mutagène selon le test d'Ames.

**Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

**STOT - exposition unique**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce mélange ne contient pas de substance qui possède des propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme.

**11.2.2. Autres informations****Autres effets néfastes**

Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Écotoxicité**

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Polyhydric alcohol	-	LC50: >100mg/L (96h, <i>Oryzias latipes</i> )	-	-
Triethylene glycol, monobutyl ether	EC50: >500mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> )	LC50: =2400mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> )	-	EC50: >500mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )
Glycerin	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	-	-
2-Pyrrolidone	EC50: =250mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> ) EC50: =84mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> )	LC50: 4600 - 10000mg/L (96h, <i>Brachydanio rerio</i> )	-	-

**12.2. Persistance et dégradabilité****Persistance et dégradabilité** N'est pas facilement biodégradable.**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Nom chimique	Coefficient de partage
Polyhydric alcohol	0.03
Triethylene glycol, monobutyl ether	0.51
Glycerin	-1.75
2-Pyrrolidone	-0.71
1,2-Benzisothiazolin-3-one	0.99
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	-0.26

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol** Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Polyhydric alcohol	Pas de PBT/vPvB
Triethylene glycol, monobutyl ether	Pas de PBT/vPvB
Pigment jaune	Pas de PBT/vPvB
Glycerin	Pas de PBT/vPvB
2-Pyrrolidone	Pas de PBT/vPvB
1,2-Benzisothiazolin-3-one	Pas de PBT/vPvB
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	Pas de PBT/vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce mélange ne contient pas de substance qui possède des propriétés perturbant le système endocrinien chez les organismes non ciblés.**12.7. Autres effets néfastes****Autres effets néfastes** Aucune information disponible.**Propriétés PMT ou vPvM** Le produit ne contient aucune substance classée comme PMT ou vPvM.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés** Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales.**Emballages contaminés** Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC** 08 03 12\*.**Autres informations** Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways. Ne pas verser le produit dans les égouts ; ne pas rincer le récipient avant de le jeter.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**ADN**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
 14.5 Danger pour l'environnement non applicable  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### France

#### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Triethylene glycol, monobutyl ether	RG 84
1,2-Benzisothiazolin-3-one	RG 65, RG 66

##### Suisse

Ordonnance sur la taxe incitative sur les composés organiques volatils (OVOC) RS 814.018 non applicable

#### Stockage de matières dangereuses

SC 10/12

WPO (GSchV) SR 814.201; WPA (GSchG) SR 814.20

Classe B

##### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil. Les toners et encres sont soumis aux dérogations visées aux paragraphes 4a et/ou 5 (a/b/c) du règlement.

#### Polluants organiques persistants

non applicable

#### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

#### Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
1,2-Benzisothiazolin-3-one	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 9 : Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés Type de produits 11 : Produits de

	protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECL</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>TCSI</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Inventaire coréen des produits chimiques existants  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques  
**TCSI** - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

- H301 - Toxique en cas d'ingestion  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H311 - Toxique par contact cutané  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H330 - Mortel par inhalation  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
 PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
 vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)  
 STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
 ETA : Estimation de la toxicité aiguë  
 CL50 : Concentration létale médiane  
 LD50 : Dose létale, 50 %

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par voie cutanée	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	D'après les données d'essai
Corrosion/irritation cutanée	D'après les données d'essai
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données d'essai
Sensibilisation respiratoire	D'après les données d'essai
Sensibilisation cutanée	D'après les données d'essai
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	D'après les données d'essai
Toxicité pour la reproduction	D'après les données d'essai
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour les registres des substances toxiques et des maladies des États-Unis (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé (OMS) des Nations unies (World Health Organization, WHO)

**Date de révision** 05-01-2026

**Remarque sur la révision** Référence 008R08169 ajouté, Sections de la FDS mises à jour, 9

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**